

Dossier numéro DP 27426 23 A0004

Date de dépôt : 10/02/2023

Demandeur : Monsieur Michel LABBÉ

Pour :
Réfection d'un toit à l'identique

Adresse terrain : 33 route de Rouen
27830 NEAUFLES-SAINT-MARTIN

Cadastré : AE 365 Superficie : 5579 m²

ARRÊTÉ

de non-opposition à une déclaration préalable au nom de la commune de Neaufles-Saint-Martin

Le Maire de Neaufles-Saint-Martin,

Vu la déclaration préalable présentée le 10/02/2023 par Monsieur Michel LABBÉ sis 92 rue Camille Enlart 62200 BOULOGNE SUR MER ;

Vu l'objet de la demande :

- Réfection d'un toit à l'identique,
- sur un terrain situé 33, route de Rouen 27830 NEAUFLES-SAINT-MARTIN,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu les articles L621-30, L621-32 et L632-2 du code du patrimoine,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 05/02/2020 et modifié le 25/05/2021,

Vu le règlement y afférent et notamment celui des zones Ub et Nj,

Considérant que le projet respecte le règlement des zones Ub et Nj du PLU,

ARRÊTE

Article 1 :

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable de travaux susvisée.

Fait à Neaufles-Saint-Martin,

Le 16 février 2023,

Prénom, Nom, Qualité du signataire

Jean-Pierre FONDRILLE, Maire

